

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS OU BAILLEURS

◆ Vous souhaitez louer votre bien, ou vous le louez déjà :

- ◆ Le bail (signature, état des lieux, dépôt de garantie, loyer, congé...)
- ◆ Vos droits et obligations, et ceux de vos locataires
- ◆ Les charges récupérables et les réparations locatives

Vous souhaitez connaître vos droits et obligations en tant que (co)propriétaire ?

- ◆ Les charges et taxes du propriétaire
- ◆ Le rôle du syndic de copropriété
- ◆ Le suivi de votre copropriété

Convention possible pour le suivi de votre copropriété sous conditions

Adhésion annuelle : 46 €

comprenant l'abonnement à la revue « Copropriétaires »

FUTURS PROPRIÉTAIRES

Vous souhaitez prendre votre décision d'achat en toute connaissance de cause ?

- ◆ Les différents contrats de construction
- ◆ Le financement de votre projet
- ◆ Les travaux, la réception des travaux, les malfaçons
- ◆ Les assurances

Adhésion annuelle : 36 €

✂-----

Bulletin d'adhésion



Date :

Réf :

NOM : Prénom :

Adresse :

Email :

Adhésion : Propriétaire bailleur ou occupant 46 €
Futur propriétaire 36 €
SOS Juridique (en plus de l'adhésion) + 18 €

TOTAL :€

Signature :

01/01/2015

SOS Juridique

Des juristes chevronnés répondent à vos questions

Bénéficiez de conseils juridiques personnalisés autant de fois que vous le souhaitez pendant une année sur simple appel téléphonique non surtaxé

- ◆ Des informations sur vos droits et obligations en matière de consommation, habitat (locatif, accession, copropriété), cadre de vie, droit de la famille
- ◆ Des conseils d'orientation pour les démarches et procédures adaptées à votre problème pour que vous puissiez le résoudre dans les meilleures conditions

Service à 18 € annuel en plus de votre adhésion

En application de la loi n° 90.1258 du 31 décembre 1990, notre association ne peut conseiller et accompagner que ses adhérents.

Nous nous réservons le droit de ne pas défendre votre litige si celui-ci ne correspond pas aux valeurs et orientations que nous défendons.

Le prix de votre adhésion est déductible de vos impôts à hauteur de 66 %. Demandez l'attestation fiscale pour pouvoir en bénéficier !

Bulletin à compléter et à nous retourner accompagné de votre règlement à :
CLCV 38 - 31 rue Alfred de Musset 38100 GRENOBLE



CLCV

Citoyens au quotidien

Adhérer, c'est approuver nos valeurs, soutenir notre action, bénéficier des compétences de professionnels et de bénévoles qui vous accompagnent dans le règlement de vos litiges.

Ce n'est pas payer un service !

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS OU BAILLEURS

◆ Vous souhaitez louer votre bien, ou vous le louez déjà :

- ◆ Le bail (signature, état des lieux, dépôt de garantie, loyer, congé...)
- ◆ Vos droits et obligations, et ceux de vos locataires
- ◆ Les charges récupérables et les réparations locatives

Vous souhaitez connaître vos droits et obligations en tant que (co)propriétaire ?

- ◆ Les charges et taxes du propriétaire
- ◆ Le rôle du syndic de copropriété
- ◆ Le suivi de votre copropriété

Convention possible pour le suivi de votre copropriété sous conditions

Adhésion annuelle : 46 €

comprenant l'abonnement à la revue « Copropriétaires »

FUTURS PROPRIÉTAIRES

Vous souhaitez prendre votre décision d'achat en toute connaissance de cause ?

- ◆ Les différents contrats de construction
- ◆ Le financement de votre projet
- ◆ Les travaux, la réception des travaux, les malfaçons
- ◆ Les assurances

Adhésion annuelle : 36 €

✂-----

Bulletin d'adhésion



Date :

Réf :

NOM : Prénom :

Adresse :

Email :

Adhésion : Propriétaire bailleur ou occupant

46 €

Futur propriétaire

36 €

SOS Juridique (en plus de l'adhésion)

+ 18 €

TOTAL :€

Signature :

01/01/2015

SOS Juridique

Des juristes chevronnés répondent à vos questions

Bénéficiez de conseils juridiques personnalisés autant de fois que vous le souhaitez pendant une année sur simple appel téléphonique non surtaxé

- ◆ Des informations sur vos droits et obligations en matière de consommation, habitat (locatif, accession, copropriété), cadre de vie, droit de la famille
- ◆ Des conseils d'orientation pour les démarches et procédures adaptées à votre problème pour que vous puissiez le résoudre dans les meilleures conditions

Service à 18 € annuel en plus de votre adhésion

En application de la loi n° 90.1258 du 31 décembre 1990, notre association ne peut conseiller et accompagner que ses adhérents.

Nous nous réservons le droit de ne pas défendre votre litige si celui-ci ne correspond pas aux valeurs et orientations que nous défendons.

Le prix de votre adhésion est déductible de vos impôts à hauteur de 66 %. Demandez l'attestation fiscale pour pouvoir en bénéficier !

Bulletin à compléter et à nous retourner accompagné de votre règlement à :
CLCV 38 – 31 rue Alfred de Musset 38100 GRENOBLE



CLCV

Citoyens au quotidien

Adhérer, c'est approuver nos valeurs, soutenir notre action, bénéficier des compétences de professionnels et de bénévoles qui vous accompagnent dans le règlement de vos litiges.

Ce n'est pas payer un service !